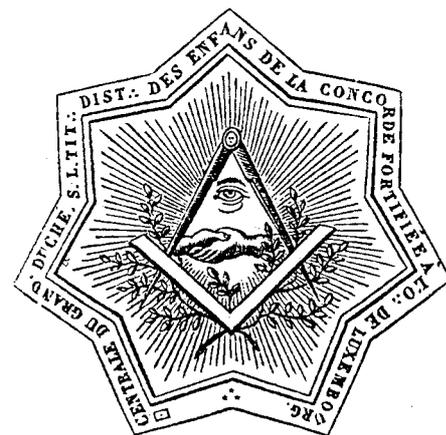


Requiem à la place du Te Deum

Une lecture franc-maçonnique des événements de 1848



A l'avènement du règne de Guillaume Ier, la loge «les enfants de la Concorde fortifiée» à l'Orient de Luxembourg commence une nouvelle phase, sa troisième¹. Née française en 1803, elle devient vraiment luxembourgeoise et bourgeoise en 1815. Signe extérieur de son renouveau: elle acquiert le 24 septembre 1818 la Maison des Merciers² et la rehausse d'un étage: celle-ci abrite dorénavant le Temple.

La consécration du Temple maçonnique

Le 9 janvier 1820, les premiers travaux maçonniques y sont ouverts sous le maillot de Jean-Baptiste Gellé (greffier des Etats provinciaux). Sur les colonnes, l'administration et le négoce se tiennent balance. Et jusqu'en 1848, cela ne changera guère. Seul un travailleur manuel y siège. Selon l'orateur-adjoint Antoine Pescatore, le but poursuivi en maçonnerie est «l'amélioration de nos nobles facultés» qui mènent à la paix intérieure. La voie choisie: «Die Maurei, 1. insofern sie ein Verein ausgezeichneter Männer ist, 2. durch ihre Mysterien, die eigentlich eine Bildersprache sind, in welcher die Ideen von Gott, Welt und Unsterblichkeit aufbewahrt werden, 3. dadurch, dass sie auf Liebe und Treue baut.» (Pfefferkorn, aumônier protestant de la garnison prussienne). Le matin de la fête, «des

secours en pain, en riz et en métaux (argent) ont été partagés à cent cinquante indigens.»

La Loge face à la question belge

La veille de la Révolution de 1830, la loge compte 66 membres, 7 Frères à talents et 3 Frères servans³. Cinq Pescatore côtoient Gaspard T.I. de la Fontaine (avocat, député aux Etats provinciaux), Gaspard Muller (juge de paix à Echternach), Jean-Baptiste Thorn (avocat, membre des Etats provinciaux), Jean-Baptiste Nothomb (avocat), le Dr. Aug. Neyen, les fabricants Gitschlick Godchaux et Isaïe Lippmann.

Lors du soulèvement du peuple belge en 1830, le voile du Temple luxembourgeois se déchire une première fois. Les Frères employés au Waterstatt passent à Arlon. Ils lancent une proclamation qui dit: «Nous sommes autorisés à vous déclarer au nom du gouvernement que vos frères des autres provinces ne vous abandonneront jamais et qu'ils ne reculeront devant aucun sacrifice pour vous conserver dans la famille belge.» Ce chant de sirène n'émeut guère les Frères maçons retranchés à Luxembourg. La Loge restera fidèle à la Cour néerlandaise jusqu'à la mort de son Prince Protecteur Frédéric en 1883. L'indépendance de facto de la Loge est ainsi

enclenché, celle du pays suit, induite par les mêmes Frères. Dans cette perspective J.-B. Gellé peut être considéré comme le créateur du grand-Duché et non le vil «Wendehals» comme l'insinue Albert Calmes dans son oeuvre sur la Révolution de 1848. Dans les commissions gouvernementales nous retrouvons les Frères Gellé, de la Fontaine, Antoine Pescatore et Michel Tock.

Les difficiles relations entre la Loge et Guillaume II

Au Tableau de 1843 figurent comme conseillers du Gouvernement les Frères Jacques-Joseph Baltia, Fr.-J.-Ch. Marie Wirz, Théodore Pescatore, le libraire Jean-Pierre Kuborn, le banquier Krewinckel, le commissaire de police Jean-François Gengler. Sont reçus apprentis les premiers officiers du contingent fédéral François Hartmann et Alphonse Munchen. En tout cent Frères décorent les colonnes, chiffre stable jusqu'en 1853. Quatre ans après l'indépendance nationale», la Loge chapitrale des «Enfants de la Concorde fortifiée» se mue en Loge centrale pour le Grand-Duché de Luxembourg avec fonction de Grand Orient. Une lettre est adressée au Roi «afin d'obtenir l'assentiment de son autorité royale ... et d'appuyer sur cet ordre la protection» de Sa Majesté. Elle fait savoir «que ce sont des motifs d'un

intérêt élevé qui s'opposent à ce qu'elle s'en occupe en ce moment.» En fait, le Roi ne veut point donner sa caution à ceux «qui dans les derniers temps ont excité à un haut degré l'animosité du clergé du Grand-Duché.»⁴ La Loge centrale est néanmoins installée le 28 juin 1844.

La Loge face à l'Eglise

Depuis l'instauration de la commémoration de «la St. Napoléon le 15 août et du rétablissement de la religion catholique en France» en 1806, les relations entre la Franc-maçonnerie européenne et l'Eglise catholique sont au beau fixe. Ainsi à Luxembourg, le Frère J.-B. Gellé et l'abbé orangiste Jean-Pierre Maeyz collaborent à une amélioration du système scolaire. Sous le Pape Grégoire XVI, le Luxembourg voit se réaliser un rêve séculaire: l'établissement d'un évêché. Par arrêté royal du 6 février 1842, Joseph-Théodore Laurent est nommé vicaire apostolique. Le prélat, «dont l'absolutisme est malheureusement trop connu», crée en 1844 la «Luxemburger Zeitung», organe du catholicisme conservateur et cherche noise à la Franc-maçonnerie du pays. Cette feuille, désapprouvée comme étant d'esprit anticapitaliste, disparaît un an plus tard. En 1848 naît le «Luxemburger Wort» qui perdure⁵.

Le mouvement populaire catholique, initié par un Monseigneur Laurent ultramontain, tel un raz de marée, va dominer la scène politique. L'hostilité de ses adhérents face à la Loge prend de l'ampleur. Les curés de la Ville basse refusent que dorénavant les enfants soient habillés pour la Première Communion grâce aux deniers du tronc de la Veuve (le fonds de secours maçonnique). Le vicaire apostolique refuse l'enterrement religieux à Gellé, homme chrétien, vertueux et respecté par la population. Le 7 mars 1848, le Conseil du Gouvernement, composé de moitié de francs-

maçons, s'adresse alors au Roi: «Monseigneur Laurent est antipathique à la classe éclairée des habitants et aux Etats du pays. Le rappel du prélat serait une satisfaction donnée à cette partie de la nation qui en forme l'esprit et le coeur, qui lui donne l'infusion, dirige tous ses mouvements.»⁶

Toutefois, l'onde de choc provoquée par Monseigneur Laurent est tellement puissante que, malgré «la retraite» du vicaire apostolique, la paix entre la Loge et l'Eglise ne sera plus rétablie au Grand-Duché.

Le coup de grâce

Après le Roi et le vicaire apostolique, c'est un événement européen qui ébranle la Loge: la Révolution de 1848.



La «Loge Centrale», résistant à toutes les influences subversives qui essayent de lui imprimer une marche qui devrait la porter sur la place publique, a vu s'éloigner «cet élément le plus dangereux encore pour sa prospérité morale.»⁷ c.à.d. les Frères agitateurs, tel Charles-Théodore André, «de rouden André». Initié le 4 juillet 1845, il rompt les liens avec ses Frères vers 1852. Si tout dans la Loge semble annoncer l'ordre, les événements profanes la précipitent dans la tourmente extérieure. Le 11 mars, des désordres éclatent à Ettelbruck. Malgré l'avis de non-intervention de la part de ses deux émis-

saires à pouvoirs spéciaux, le gouvernement fait charger la gendarmerie. En conséquence le Frère Antoine Pescatore dépose son mandat politique. Le jour suivant, un comité catholique se rassemble afin de contrecarrer les plans présumés de la Loge visant à évincer le vicaire apostolique. «Des groupes d'hommes de la plus basse classe et des enfants» se rassemblent place Guillaume⁶. Le Frère Munchen, voulant haranguer la foule, est désigné par celle-ci comme franc-maçon. Il est alors poursuivi et menacé de coups. Selon le rapport du commissaire de police, le Frère Gangler, les «hommes en blouse» (les ouvriers) se rendent alors rue de la Boucherie, s'arrêtent devant la maison du bourgmestre et Frère Pescatore et lancent des projectiles «au milieu d'affreux hurlements». «Les perturbateurs chantent et profèrent des menaces entremêlées de 'Vive le Roi! Vive la Prusse! Vive nous!'⁶

Selon Albert Calmes, en réponse à ces émeutes, les ouvriers sont mis à pied. Le rapport du Conseil du Gouvernement y afférant note que «ces mêmes prêtres et ce même parti ont formé une alliance avec les ouvriers conduits par un Sieur André (Charles Théodore), jeune avocat de ce barreau, dans le but de le faire nommer aux élections à suffrage universel.»

Ce suffrage est un des éléments importants de la Constitution de 1848, élaborée avec le concours des Frères Charles Munchen, J.P. Ledure et Jos Ritter (notaires), Mathias Wellenstein (conseiller à la Cour). Ce dernier, en tant que président, charge le Frère Munchen avec l'industriel Charles Metz et Emmanuel Servais de rédiger un avant-projet. Tant que les forces vives de la Loge sont engagées dans le combat journalier, l'activité en loge en pâtit. Lorsque les Frères Charles-Théodore André et Ernest-Pierre Dams (propriétaire à Remich), tels les «mauvais compagnons», font trépasser le cabinet de la

Fontaine, de concert avec les profanes Spanier, Velter et Jonas, personne ne se rend compte qu'une ère maçonnique tire à sa fin. Quoique le successeur de la Fontaine fasse suivre sa signature de cinq points, il ne figure, jusqu'à découverte nouvelle, sur aucun Tableau maçonnique. Et parmi les quinze députés de la Constituante, il ne reste en lisse que le Frère E.P. Dams.

L'enfant de la Révolution

Au début de l'année 1848 naît à Echternach une seconde Loge sous l'égide de la Respectable Loge des «Enfants de la Concorde fortifiée». Deux civils et six militaires du contingent des chasseurs luxembourgeois, auxquels se sont joints un capitaine et le bourgmestre Mathias Lefort, effectuent les premiers travaux le 11^e jour du 1^e mois de l'an 5848 de la Véritable Lumière⁸. Le Vénérable Maître Charles Munchen, dépêché par la «Loge centrale», expose «que l'une des grandes vertues maçonniques était le respect aux lois, à l'ordre public et au Prince». La deuxième tenue n'a lieu que le 27 juillet 1848, car entretemps certains des Frères officiers ont pris les belles paroles du Frère Munchen totalement à contresens. Suite à des frictions répétées entre Luxembourgeois et officiers d'autres nationalités, une mutinerie éclate le 10 avril, demandant le départ du commandant Winckel. Parmi les huit officiers pétitionnaires figurent 7 Frères.

Les travaux maçonniques s'arrêtent, sans raison apparente, en fin d'année 1848. Ils ne reprennent qu'en 1850. Sous le titre distinctif «L'Espérance», la Loge est consacrée par le Suprême Conseil pour le Grand Duché de Luxembourg que préside Mathieu-Lambert Schrobilgen. Les rares documents de la Loge éphémère ne permettent pas de deviner une activité révolutionnaire quelconque, mais reflètent par contre le désarroi des Frères face à «une population moins éclairée» et «la haine aveugle d'un parti rétrograde».

Cercle révolutionnaire ou non, la Loge «L'Espérance» est en agonie après 1856. Son rêve d'ériger un Chapitre

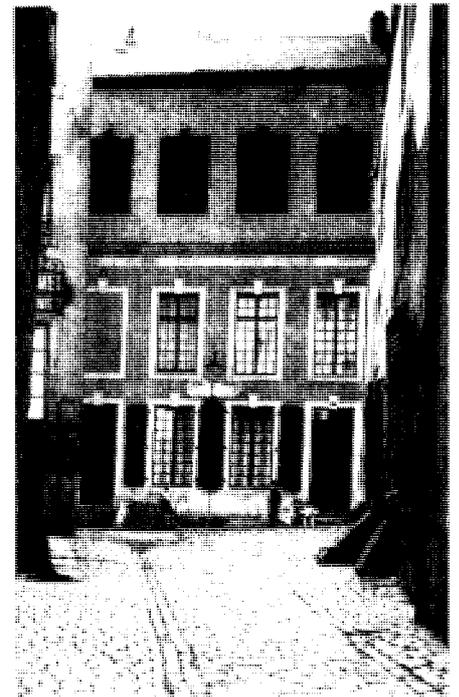
dans la Cité abbatiale ne se réalise pas. La plupart des survivants se retrouvent sur les colonnes de la Loge-soeur à l'Orient de Luxembourg. Dès 1856, ils se portent sur la liste du «Cercle» de Diekirch, société profane, dont «le but est de procurer à chacun de ses membres la faculté de se réunir dans un centre commun pour y jouir d'un loisir utile et agréable.»⁹

La 4^e phase de l'histoire maçonnique luxembourgeoise se met en place. Elle découle de la précédente. Elle voit agir des hommes nouveaux, nourris des idéaux de 1848 qui, à l'instar de leurs Frères du Grand Orient de France et du Grand Orient de Belgique, s'ouvrirent au débat des idées socialistes.

«Les êtres passent et disparaissent. La Vérité demeure. Et la franc-maçonnerie traverse les temps et les générations.»

Paul Rousseau

Vice-président de la "Freimaurerische Forschungsgesellschaft, Bayreuth"



5, rue de la Loge - Luxembourg

¹ La première phase historique de la Respectable Loge «Les enfants de la Concorde fortifiée» à l'Orient de Luxembourg dure de son installation en 1803 jusqu'au départ des Français en 1814. La deuxième phase dure de 1814 à l'époque de l'achat de l'ancienne Maison des Merciers en 1818. Sauf quelques rares indices et un seul document, aucune pièce d'archives maçonnique n'a fait résurgence. La troisième phase va de 1818 à 1849. Une quatrième s'étend de 1849 jusqu'à la II^e Guerre mondiale.

² Actuellement le no 5, rue de la Loge, Luxembourg

³ Frères à talents = Frères musiciens. Frères servans = Frères responsables de la cuisine. Ces Frères, initiés au premier grade, ne le dépassent qu'à de rares exceptions près.

⁴ Délibération du 3.11.1843 (imprimé) (Archives de la Grande Loge de Luxembourg). Rapport confidentiel du directeur du cabinet du Roi à Lipkens (Archives Royales de La Haye)

⁵ Jacques Droz: Le libéralisme rhénan, 1815-1848, Paris, Sorlot, 1940

⁶ Archives nationales Luxembourg: G 113

⁷ Bulletin de l'Ordre Maçonnique pour le Grand-Duché de Luxembourg, Décembre 1859, no 6, p.79

⁸ Le 1^{er} jour du 1^{er} mois du comput maçonnique du Rite français équivaut au 1^{er} mars de l'E.V. (= ère vulgaire, l'année civile). A l'année, il faut ajouter 4.000 ans, «depuis la création du monde». Les premiers travaux auraient donc eu lieu le 11 mars 1848. Si par contre les Frères d'Echternach ont adopté la pratique erronée de la fin du siècle, à savoir prendre le premier janvier pour le premier jour du premier mois, tout en gardant l'ajout de 4.000 pour l'année, la Loge serait entrée en activité le 11 janvier 1848.

⁹ Archives Nationales Luxembourg: G 202

Tout ce qui se trouve entre guillemets et non pourvu d'un renvoi, est tiré des Archives de la Grande Loge de Luxembourg, ainsi que des Archives de l'auteur.